

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Première Commission**9**^e séanceMardi 11 octobre 2005, à 15 heures
New York

Président : M. Choi (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 85 à 100 de l'ordre du jour (suite)**Débat thématique des points à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail et au calendrier, la Commission va poursuivre la deuxième étape de ses travaux, consacrée au débat thématique sur les questions à l'ordre du jour ainsi qu'à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Une fois encore, pour cette étape de nos travaux, il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs. Je prie donc les membres de bien vouloir informer le Secrétariat de leur souhait de prendre la parole avant la séance ou de demander à prendre la parole directement en séance.

Avant de poursuivre le débat thématique sur la question des armes nucléaires, je voudrais donner la parole à M. Tibor Toth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui va s'exprimer officiellement en tant qu'orateur invité.

M. Toth (*parle en anglais*) : En tant que Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN), j'ai le grand honneur de prendre la parole devant la Première Commission. Dans les prochaines semaines, un débat aura lieu sur des questions essentielles pour l'avenir du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et de la Commission préparatoire. J'espère que mon bref rapport contribuera à l'issue positive de vos importantes délibérations.

Lorsque le Traité a été adopté par l'Assemblée générale le 10 décembre 1996, nous étions conscients que son succès dépendrait de deux facteurs cruciaux : son adhésion universelle et sa vérifiabilité. Sur ces deux points nous avons fait des progrès substantiels depuis lors. Aujourd'hui, 176 États ont signé le TICEN et 125 l'ont ratifié. Ces chiffres impressionnants prouvent l'attachement sans cesse croissant de la communauté internationale au Traité. Sur les 44 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, 33 l'ont déjà ratifié. Le vote de confiance reflété dans le nombre élevé de signatures et de ratifications est une source importante de motivation pour nous tous qui œuvrons en faveur d'un mécanisme de vérification.

La toute dernière Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, qui s'est tenue ici à New York du 21 au 23 septembre 2005, a confirmé de nouveau l'attachement de la communauté

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



internationale au Traité et élaboré un plan d'action destiné à promouvoir son entrée en vigueur. Le grand nombre de délégations et le niveau élevé de participation ont prouvé l'importance continue d'une interdiction juridiquement contraignante, universelle, vérifiable et complète des explosions d'essais nucléaires pour la sécurité de l'écrasante majorité des nations.

Je tiens à remercier le Président de la Conférence, M. Alexander Downer, Ministre australien des affaires étrangères, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Conférence. Je tiens également à remercier le Représentant spécial, mon ami de longue date l'Ambassadeur Jaap Ramaker, dont le travail est fondamental pour l'article XIV du processus. Enfin et surtout, la coopération harmonieuse qui a existé entre le Département des affaires de désarmement et le Secrétariat technique provisoire a permis le bon déroulement de la conférence. J'en remercie l'Ambassadeur Abe.

Depuis 1997, la Commission préparatoire veille à ce que le système de vérification du TICEN soit crédible, opérationnel et rentable. Nous abordons maintenant une phase de transition décisive où les deux tiers du système ont été réalisés. Dans les années à venir, la tâche consistant à faire fonctionner de manière provisoire ce système et à le préserver deviendra primordiale. L'essai et l'évaluation continues de ce système de vérification prouvera à ceux qui doutent encore que le TICEN est doté d'un système de vérification efficace permettant de détecter les explosions d'essais nucléaires et d'autres explosions nucléaires, où qu'elles se produisent, comme le prévoit le Traité.

Jusqu'à présent, 217 des 321 stations de surveillance prévues dans le Traité mises en place répondent parfaitement aux règles fixées par la Commission. Ces deux dernières années, 115 nouvelles stations ont été mises en place. Ce programme d'installation se poursuit à un rythme soutenu. Les données provenant des stations mises en place sont transmises au Centre de données via notre infrastructure de communication globale. Dans le centre névralgique du système de vérification, les données sont rassemblées, traitées, analysées et transmises aux États pour analyse finale. Depuis 2000, plus de trois millions de segments de données et de produits ont été transmis aux usagers autorisés.

Ces deux dernières années, la circulation des données entre les stations de surveillance, le Centre international de données et les 69 centres nationaux de données actuellement opérationnels a presque triplé, passant de 5 à 14 gigabytes par jour. Cette augmentation massive témoigne de l'amélioration des capacités et de l'intérêt croissant des centres de données nationaux pour la réception et l'utilisation de nos données.

Le système de vérification du TICEN a pour caractéristique unique de permettre à chaque État signataire de faire son propre jugement sur les événements à partir des données et produits fournis par l'organisation. À cet égard, le Traité permet aux États, indépendamment de leur taille et de leurs richesses, de participer pleinement au travail de vérification et de bénéficier de la variété des données fournies par le système. Cela comprend des applications civiles et scientifiques dont le potentiel commence seulement à être exploré.

Après la catastrophe du tsunami, survenue le 26 décembre 2005, la Commission préparatoire a décidé de tester l'utilité du Système international de surveillance des données dans le contexte d'une alerte au tsunami.

Le Secrétariat technique provisoire travaille en étroite coopération avec les centres nationaux et internationaux d'alerte au tsunami par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO), afin de vérifier la contribution éventuelle de nos données à cet objectif humanitaire.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour souligner que le renforcement du régime de vérification serait impensable sans l'engagement politique et financier des États signataires et le savoir-faire, le talent et le dévouement des experts qui travaillent comme délégués ou membres du personnel au sein du Secrétariat technique provisoire et des centres nationaux de données.

Ces activités sont des éléments importants – mais seulement des éléments – de la volonté politique de la communauté internationale de permettre l'entrée en vigueur du TICEN. L'interdiction complète des explosions d'essais nucléaires a été un rêve pendant des décennies. Les choix politiques et stratégiques des États, en plus de leurs avancées scientifiques et technologiques, nous ont conduits très près d'un

régime universel et vérifiable. J'espère que le travail de la Commission renforcera cette volonté politique et créera un nouveau dynamisme pour la poursuite de notre objectif commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Toth de sa déclaration. Je suis certain qu'elle enrichira nos débats aujourd'hui. Comme il a été convenu, la Commission va maintenant procéder à un débat interactif avec notre orateur invité dans le cadre d'une séance officieuse de questions et réponses. Je me propose de suspendre maintenant la séance afin que nous poursuivions le débat sur un mode informel.

La séance, suspendue à 15 h 15, est reprise à 15 h 30.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur la question des armes nucléaires.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay et des États associés : Bolivie, Chili, Colombie, Équateur, Pérou et République bolivarienne du Venezuela.

En tant qu'États qui ont renoncé à l'option nucléaire et qui sont parties à la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, nous continuons de préserver le fragile équilibre entre les droits et les obligations sur lesquelles repose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien que ces droits et obligations soient bien définis dans le Traité, il est évident que des efforts sont faits actuellement pour les réinterpréter. Les pays du MERCOSUR ne peuvent pas accepter des idées et propositions qui sont en contradiction avec l'esprit et la lettre du TNP. Comme l'estime le MERCOSUR élargi, sans un processus multilatéral conduisant à un désarmement transparent, vérifiable, irréversible et complet, il sera impossible d'éviter les dangers posés par la prolifération nucléaire.

L'interdiction et l'élimination complètes des armes nucléaires sont l'unique moyen d'empêcher que des armes nucléaires ne tombent pas aux mains de terroristes. Le strict respect des obligations découlant du Traité et des engagements contractés lors des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 revêt une importance cruciale. Nous tenons notamment à

réitérer la nécessité de se conformer pleinement aux 13 mesures arrêtées en 2000.

Avec le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire, le troisième pilier sur lequel repose le TNP est le droit inaliénable de tous les États, stipulé à l'article IV, de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de recevoir des transferts d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques à ces fins. Cette coopération doit s'effectuer conformément au Traité et en respectant l'équilibre entre droits et obligations.

Le MERCOSUR et ses États associés regrettent vivement l'absence de résultats lors de la septième Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP. Nous invitons tous les États Membres à prendre les décisions politiques indispensables pour préparer, d'ici à 2007 et grâce à des débats de fond, la prochaine conférence d'examen. Avec leurs solides références dans le domaine de la non-prolifération, nos pays réaffirment que seul un concept global incluant les composantes du désarmement, de la vérification, de l'assistance et de la coopération permettra d'éliminer la menace nucléaire.

Les pays membres de notre sous-région ont été les premiers à adhérer officiellement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Cela témoigne de l'engagement historique de nos pays de perfectionner les mécanismes et instruments en matière de non-prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Comme nul ne l'ignore, le TICEN est un instrument particulièrement efficace dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. En tant que partie intégrante des engagements qui ont permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, l'entrée en vigueur du TICEN mettrait le monde à l'abri des essais nucléaires, contribuant ainsi à une réduction globale et progressive des armes nucléaires et à leur élimination complète, ainsi qu'à la prévention de la prolifération nucléaire et au combat dont elle fait l'objet.

Nous avons fait d'importants progrès à cet égard. Aujourd'hui, la TICEN jouit d'un soutien quasi universel, 125 des 175 pays signataires l'ayant déjà ratifié. Nous nous félicitons des efforts faits pour identifier des mesures destinées à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, dont les conférences sur

l'article XIV sont des éléments importants. Au cours d'une année marquée par un grand sentiment de frustration face à l'absence de résultats au sein de la Conférence d'examen du TNP et au silence qui a entouré le désarmement et la non-prolifération lors de la récente Réunion de haut niveau, la déclaration finale de la récente Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité a réaffirmé notre détermination à cet égard et souligné l'importance du désarmement et de la non-prolifération pour la communauté internationale.

Nous exhortons tous les États figurant à l'annexe 2 du Traité, notamment aux deux États nucléaires et aux États qui restent à l'extérieur du régime de non-prolifération, à prendre d'urgence les décisions politiques qui s'imposent pour s'associer à la communauté internationale dans ses efforts visant la cessation définitive des essais nucléaires. Nous invitons le Secrétariat technique provisoire à continuer de rechercher, avec l'appui des parties concernées, des solutions aux difficultés techniques que rencontrent certains pays, malgré leur volonté politique de ratifier le Traité.

Le respect témoigné par le MERCOSUR et ses États associés au Traité nous conduit à penser qu'il est paradoxal que le Système de surveillance international (SSI) puisse être mis en œuvre sans perspectives claires quant à l'entrée en vigueur du Traité. Le SSI ne peut fonctionner si les obligations juridiques qu'il doit contrôler ne sont pas appliquées. La mise en œuvre du SSI ne doit pas être accélérée sur la base de simples considérations techniques, alors que le caractère universel et non discriminatoire du Traité qui l'a créé n'est pas pris en compte.

Le MERCOSUR et ses États associés réaffirment leur attachement aux objectifs du TICEN et exprime leur ferme appui au maintien d'un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

M. Park (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'année qui s'achève aura enregistré les plus maigres récoltes dans le domaine du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. En plus de la déjà souffrante Conférence du désarmement, les échecs successifs de la Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai et du sommet mondial en septembre, qui a été dans l'incapacité d'élaborer un document utile, traduisent les différences de plus en plus marquées dans les positions et perceptions,

notamment en ce qui concerne les questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, entre les pays clés et un groupe de pays. La Première Commission se réunit cette année dans ce contexte, et nous avons peu d'espoir que l'examen des questions liées aux armes nucléaires fera l'objet de moins de controverses qu'hier. Cependant, les controverses ne conduisent pas nécessairement au pessimisme. Au contraire, ma délégation estime que la communauté internationale est déjà convaincue que nous sortirons plus vite que prévu du borbier.

Tout d'abord, la République de Corée se félicite des progrès significatifs enregistrés jusqu'ici dans la réduction des arsenaux nucléaires ainsi que des engagements pour de nouvelles réductions en vertu du Traité de Moscou. Néanmoins, nous espérons de nouveaux progrès en ce qui concerne des réductions plus importantes, compte tenu du fait que le nombre d'ogives nucléaires dans les arsenaux actuels est rigoureusement le même qu'au moment de l'entrée en vigueur du TNP en 1970. De nouveaux accords doivent être réalisés afin que les arsenaux les plus vastes atteignent les niveaux les plus faibles et que soit freinée la recherche et le développement qui visent à ajouter de nouvelles armes nucléaires dans les arsenaux existants.

Au cœur de la tourmente en matière de désarmement nucléaire réside le fossé entre le bilan des États dotés d'armes nucléaires et les attentes des États non dotés d'armes nucléaires. Force est d'admettre que les progrès en matière de désarmement n'ont pas été à la hauteur des attentes croissantes de l'ère de l'après-guerre froide. À cet égard, nous pensons que les initiatives visant à réduire ce fossé accroîtront l'autorité morale et la légitimité politique des États dotés d'armes nucléaires s'agissant du renforcement des règles en matière de non-prolifération.

Tout en réaffirmant l'urgence que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), nous demandons à tous les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, notamment aux 11 États dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, de le faire au plus vite. En attendant l'entrée en vigueur du TICEN, il est impérieux de maintenir le moratoire sur les explosions d'essais nucléaires. En outre, tous les États sont fermement encouragés à poursuivre leur contribution à l'achèvement rapide du système de surveillance du TICEN.

En tant qu'étape logique après l'adoption du TICEN, nous ne pouvons que souligner l'importance d'un traité d'interdiction des matières fissiles, non seulement comme garantie de non-prolifération nucléaire, mais comme précurseur du désarmement nucléaire. Devant la nécessité urgente d'entamer des débats de fond sur ce traité, ma délégation souhaite le lancement de négociations fondées sur une formule acceptable susceptible de recueillir l'appui le plus large des États membres de la Conférence du désarmement. L'ouverture de ces négociations ne devrait souffrir aucun retard.

Dans l'intervalle, étant donné la nécessité pressante de freiner la production de matières fissiles, nous encourageons tous les États dotés de capacités en matière d'armes nucléaires à décréter volontairement des moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. L'idéal serait que ces États soient également encouragés à soumettre toutes leurs matières fissiles devenues inutiles à des fins militaires au régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA).

Par ailleurs, ma délégation accueillerait avec satisfaction toute initiative acceptable qui permettrait à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux. À ce propos, nous apprécions les nouvelles initiatives prises cette année par les présidences de la Conférence, qui visent la tenue de débats plus sérieux et interactifs. Il s'agit là d'une mesure intérimaire qui, je le crois, pourrait galvaniser la Conférence et créer un climat propice à des négociations actives conformément au mandat qui lui a été confié à l'origine. À mon avis, la Première Commission devrait encourager les présidences de la Conférence à poursuivre l'année prochaine leurs initiatives constructives pour ne pas laisser l'unique instance de négociations en matière de désarmement multilatéral et de non-prolifération dans une confusion permanente. La République de Corée, qui assumera l'année prochaine la seconde présidence, ne ménagera aucun effort pour revitaliser la Conférence du désarmement, en étroite coopération avec d'autres États assumant la présidence.

J'aimerais attirer brièvement l'attention de la Commission sur l'issue de la quatrième série de pourparlers à six, qui s'est tenue à Beijing le mois dernier, au cours de laquelle les six parties sont parvenus à adopter une déclaration conjointe

établissant les principes et directives pour le règlement pacifique de la question nucléaire de la Corée du Nord.

En tout premier lieu, nous saluons la décision de la Corée du Nord d'abandonner toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants et de se soumettre rapidement aux garanties du TNP et de l'AIEA. Les six parties ont également réaffirmé que l'objectif des pourparlers à six est la dénucléarisation vérifiable et pacifique de la péninsule coréenne et sont convenus que la dénucléarisation de la péninsule coréenne devrait être respectée et mise en œuvre.

Ma délégation souhaite vivement que la déclaration conjointe conduite à des progrès substantiels non seulement en ce qui concerne le règlement de la question nucléaire de la Corée du Nord, mais aussi l'instauration d'une paix durable sur la péninsule coréenne et la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire.

Mon Gouvernement apprécie beaucoup les initiatives prises par toutes les autres parties, notamment la Chine, pays hôte des pourparlers. Le Gouvernement coréen continuera de prendre part aux efforts diplomatiques visant le règlement définitif de la question nucléaire de la Corée du Nord et l'instauration d'une paix permanente sur la péninsule.

La non-prolifération se poursuivra dans des conditions optimales lorsque les causes de la prolifération seront correctement examinées. Nous ne devrions pas négliger le fait que l'insécurité, réelle ou perçue, sert dans bien des cas de motif principal pour mettre au point des capacités en matière d'armes nucléaires. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour soulager les craintes en matière de sécurité qui ont empêché certains États de rejoindre le TNP et incité d'autres pays à se doter clandestinement des capacités nécessaires pour la fabrication d'armes nucléaires.

En même temps, nous pensons que les États dotés d'armes nucléaires devraient offrir des assurances de sécurité solides et crédibles aux États non dotés d'armes nucléaires qui respectent fidèlement leurs obligations en vertu du TNP et d'autres garanties. Nous reconnaissons également le bien-fondé de garanties de sécurité renforcées et d'autres incitations aux États qui ont volontairement accepté des engagements supplémentaires en matière de non-prolifération, au-delà des paramètres établis par le TNP.

M. Ri Jan Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Comme nous sommes réunis ici pour débattre des problèmes liés aux armes nucléaires, ma délégation souhaite faire quelques observations.

On ne peut nier le fait que l'existence et l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires représente la menace la plus grave pour la survie de l'humanité. Soixante ans se sont écoulés depuis l'holocauste nucléaire, et il n'existe toujours pas d'arrangements internationaux juridiquement contraignants pour limiter tout éventuel recours aux armes nucléaires. Au contraire, les arsenaux nucléaires continuent d'augmenter, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

J'aimerais demander aux représentants ici présents de considérer avec objectivité les programmes d'armes nucléaires menés par certains États. Qui sur Terre détient le plus grand nombre d'armes nucléaires et les a même stationnées hors de chez lui? Combien d'États dotés d'armes nucléaires continuent d'appliquer des doctrines militaires fondées sur l'emploi préventif d'armes nucléaires, et combien ont pris l'engagement de ne pas recourir en premier aux armes nucléaires en toutes circonstances? Néanmoins, certains pays ne font entendre leur voix qu'au nom de la non-prolifération, passant sous silence le danger réel qui nous guette en raison de ce que je viens de mentionner.

Ma délégation estime qu'il nous appartient ici, dans cette instance, d'examiner les principaux buts et objectifs recherchés par certains États en matière de non-prolifération. Nous devons nous demander quel est le but véritable de ces États qui, sous l'impulsion de la superpuissance, désignent de manière sélective des petits pays pour leurs activités nucléaires pacifiques. Comment la communauté internationale peut-elle réaliser la non-prolifération alors qu'elle autorise certains pays à conserver de vastes quantités d'armes nucléaires susceptibles d'attaquer d'autres pays à n'importe quel moment?

Le moment est venu de prendre des mesures pratiques pour débarrasser le monde entier des armes nucléaires. L'argument de la non-prolifération ne devrait pas être utilisé pour dissimuler la détention permanente d'armes nucléaires. Avant de parler de non-prolifération, on devrait parler de ses causes profondes, les armes nucléaires, dont nous débattons aujourd'hui. Aux fins de la paix et de la sécurité du

monde, ainsi que de la non-prolifération, la communauté internationale doit continuer d'œuvrer à la conclusion, dans les plus brefs délais, d'un instrument international juridiquement contraignant, afin d'interdire la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires en vue de leur destruction ultime.

Ma délégation prie instamment tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre les décisions politiques qui s'imposent pour éliminer totalement les armes nucléaires et, en tant que première étape dans ce sens, s'engager de manière inconditionnelle, par le biais d'instruments juridiquement contraignants, à ne pas recourir en premier à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Avant d'achever mes remarques, j'aimerais évoquer la question nucléaire sur la péninsule coréenne de ce point de vue. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la République populaire de Corée est un petit pays qui vit sous la menace permanente de la superpuissance, les États-Unis. Nos armes nucléaires n'ont pas pour but de menacer ou de frapper d'autres pays. Nous n'avons pas l'intention de les garder de façon permanente. Nous n'aurons plus besoin de détenir une seule arme nucléaire dès que les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis seront normalisées, que la confiance bilatérale sera instaurée et que mon pays ne vivra plus sous la menace nucléaire des États-Unis.

Concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne, il est urgent de mettre immédiatement fin à la menace nucléaire des États-Unis et à la politique hostile menée contre la République populaire démocratique de Corée en vue de renverser le régime en place.

M. Anton V. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, nous voudrions adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais à la suite du violent tremblement de terre qui a frappé ce pays, causant de nombreuses victimes. La Fédération de Russie s'est immédiatement déclarée prête à fournir une aide humanitaire à cet égard.

La Fédération de Russie s'acquitte de ses obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En même temps, nous pensons que l'élimination complète des armes nucléaires n'est possible que de manière

progressive vers l'objectif final, sans précipitation induite, sur la base d'une approche globale et avec la participation de tous les États nucléaires, tout en veillant évidemment à la stabilité stratégique et au respect du principe de sécurité égale pour tous.

Nous honorons toutes les obligations auxquelles nous avons souscrit concernant la réduction des armes nucléaires. Ce processus de réduction très laborieux, complexe sur le plan technique et très coûteux, évolue favorablement, de manière progressive et sans le moindre retard. De façon générale, les stocks d'armes nucléaires de la Russie ont été divisés par cinq depuis 1991. À l'heure actuelle, le nombre d'armes nucléaires non stratégiques a été divisé par quatre. Nous avons détruit 1 328 rampes de lancement pour des missiles balistiques intercontinentaux et pour des missiles balistiques sur sous-marin; 2 670 missiles; 45 sous-marins nucléaires stratégiques et 66 bombardiers lourds.

Ces cinq dernières années, la Fédération de Russie a retiré de ses forces nucléaires stratégiques 357 vecteurs et 1 740 ogives nucléaires. Conformément aux dispositions du Traité de Moscou sur la réduction des armements offensifs stratégiques, d'ici à 2012 la Russie et les États-Unis d'Amérique auront divisé par trois environ le nombre d'ogives stratégiques, si on compare ces chiffres aux limites établies pour la fin 2001 par le Traité sur la réduction des armements stratégiques. Comme l'a déclaré le Président Poutine, la Russie est prête à poursuivre la réduction de son arsenal nucléaire stratégique à un niveau plus faible que celui stipulé dans le Traité de Moscou.

Nous attachons beaucoup d'importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous saluons le travail que vient de nous décrire l'Ambassadeur Toth. Le TICEN peut permettre de bloquer efficacement toute amélioration qualitative des armes nucléaires. Ce Traité est également une des composantes majeures du système international de sécurité et de prévention de la dissémination d'armes de destruction massive. Nous notons avec satisfaction que sur 176 États qui ont signé le TICEN, 125 l'ont ratifié. Nous félicitons les États qui ont pris cette lourde décision. Mais nous ne pouvons qu'être inquiets par les perspectives d'entrée en vigueur de cet important traité. Nous espérons que les 11 États restants sur la liste des 44 États prendront les mesures nécessaires pour adhérer au plus vite au Traité.

Notre contribution au caractère irréversible du désarmement nucléaire comprend également la mise en œuvre d'un programme russo-américain de fourniture de combustible pour des centrales électriques. Jusqu'à présent, 500 tonnes d'uranium hautement enrichi ont été extraites d'armes nucléaires russes.

En septembre 2005, il y a eu une avancée importante dans la mise en œuvre de l'Accord de fourniture d'uranium hautement enrichi, conclu le 18 février 1993 entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, sur l'utilisation d'uranium hautement enrichi extrait d'armes nucléaires : 250 tonnes d'uranium hautement enrichi, soit l'équivalent de dizaines de milliers d'ogives nucléaires, ont été transformées en uranium faiblement enrichi. Cela signifie que l'objectif à mi-parcours vers le but final de l'accord, à savoir l'élimination de 500 tonnes d'uranium hautement enrichi d'ici 2013, a été atteint.

Les mesures que nous avons prises dans le domaine du désarmement nucléaire se sont accompagnées de changements structurels dans le secteur des armes nucléaires en Russie. La capacité de production dans ce secteur a été divisée par deux, la capacité précédente ayant été jugée excessive pour des fins de défense. De concert avec les États-Unis d'Amérique, nous procédons à l'arrêt des réacteurs russes à l'uranium-graphite produisant du plutonium servant à la fabrication d'armes; les matières ainsi produites ne sont pas utilisées à des fins militaires. En outre, la production d'uranium dans notre pays pour la fabrication d'armes est arrêtée depuis longtemps.

La Fédération de Russie appuie la tenue de pourparlers au sein de la Conférence du désarmement sur l'élaboration d'un traité d'interdiction des matières fissiles. Nous n'aurions pas non plus d'objection à ce qu'un consensus soit réalisé en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence, sur la base de ce qu'on appelle la proposition des cinq ambassadeurs, laquelle prévoit notamment l'examen des questions liées au désarmement nucléaire.

La Russie veille comme il se doit à la sécurité technique et au stockage sûr des armes nucléaires. Je rappelle que l'intégralité de notre armement nucléaire se trouve dans des sites de stockage centralisés, dont la totalité sont situés à l'intérieur de la Russie. La Russie a présenté un certain nombre de mesures visant à prévenir des actes terroristes. Il est régulièrement

procédé à des essais de sécurité globale de tous les sites nucléaires et des radiations dangereuses, ce qui permet aussi de veiller à ce que ces sites soient prêts à répondre à tout acte terroriste.

Ainsi, la Fédération de Russie fait la preuve de sa volonté d'aller fermement de l'avant en termes de réduction des armes nucléaires et de désarmement et, plus important, de concrétiser ses décisions en actes. Nous demandons à tous les autres États nucléaires de se joindre à ce processus.

Il ne s'agit là que de quelques aspects fondamentaux de la position de la Russie à l'égard du désarmement nucléaire. J'aimerais rappeler que des renseignements détaillés sur le respect de nos obligations en matière de réduction des armes nucléaires ont été présentés lors de la Conférence d'examen de 2005 du TNP.

J'aimerais maintenant revenir brièvement sur les résultats de cette conférence. Malgré l'absence de recommandations de fond visant à renforcer le TNP dans l'avenir, il n'y a aucune raison de parler d'échec à propos de la Conférence. Nous pensons que le travail réalisé a été très utile. À l'évidence, la Conférence a été l'occasion d'un très vaste échange de vues sur le respect des obligations en vertu du TNP. C'est naturel, car des changements significatifs se sont produits ces dernières années dans le domaine de la sécurité internationale.

Par ailleurs, certains éléments fondamentaux, qui unissent toutes les parties au Traité, ont été confirmés. Personne n'a dit que le Traité était dépassé. Personne n'a soulevé la question de la préparation d'un quelconque document pour remplacer le TNP. Chacun a souligné la viabilité du Traité et sa valeur en tant que base pour le régime de non-prolifération nucléaire. Les parties ont procédé à une analyse objective et équilibrée du Traité sous tous ses aspects.

Tous les participants ont confirmé leur attachement à la stricte application de leurs obligations et leur appui aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été approuvé sans ambiguïté en tant qu'élément important de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du respect du régime de non-prolifération. Nous nous félicitons de l'attribution du prix Nobel au Directeur général de

l'AIEA, M. ElBaradei, qui, nous l'espérons, renforcera l'autorité de l'Agence.

Nous pensons que les nouveaux défis auxquels est confrontée depuis quelques années la non-prolifération nucléaire devront être éliminés grâce au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au cours du débat général, nous avons débattu de notre approche à l'égard du succès des pourparlers à six de Beijing et de l'adoption le 24 septembre par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA d'une résolution relative au programme nucléaire de l'Iran.

Les nouveaux défis appellent de nouvelles solutions. Nous nous réjouissons du large soutien dont a bénéficié la proposition russe concernant la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Tous les États doivent maintenant s'employer à assurer la mise en œuvre intégrale de ces documents.

Nous approuvons la création de zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde. Nous appuyons par conséquent la décision des États d'Asie centrale de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. À notre avis, la création d'une telle zone, sur la base du projet de texte Tashkent sur des négociations en vue d'une zone exempte d'armes nucléaires, élaboré en février dernier, sera une étape importante vers le renforcement de la paix et de la stabilité dans la région.

En ce qui concerne les projets de résolution sur le désarmement nucléaire qui seront examinés à la présente session de la Première Commission, la Russie fondera ses décisions sur les positions susmentionnées. Nos priorités consistent à procéder à une évaluation précise des progrès accomplis dans ce domaine, des obligations actuelles des États et de leur application. Nous sommes prêts à accueillir toutes les propositions concrètes et équilibrées à cet égard.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime global de non-prolifération nucléaire et la base essentielle pour la poursuite du désarmement nucléaire. La Norvège regrette que la Conférence d'examen de 2005 des États parties n'ait pas pu élaborer un document de fond. Une chance importante de renforcer davantage le TNP n'a pas été saisie.

Il est particulièrement regrettable que le document final du sommet des Nations Unies n'ait pas reflété les défis représentés par la prolifération des armes de destruction massive. Ainsi, une autre occasion de consolider notre sécurité commune a été perdue. Nous étions toutefois encouragés par le large appui dont avait bénéficié notre initiative transrégionale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires lors des préparatifs du sommet de haut niveau. Sept pays de différentes régions du monde ont présenté une déclaration ministérielle et des propositions pour un texte spécifique aux fins du document final du sommet. Cette initiative a reçu un accueil favorable et un grand nombre de pays l'ont appuyée. Malheureusement, cette proposition n'a pas bénéficié du consensus requis.

La Norvège relèvera le défi lancé par le Secrétaire général en continuant de rechercher un consensus et des résultats concrets. Nous le ferons en coopération avec l'Australie, le Chili, l'Indonésie, la Roumanie, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et tous les pays qui ont soutenu nos efforts. Il est plus important que jamais que nous consolidions et renforçons notre régime global de non-prolifération et de désarmement.

Nous devons surmonter notre déception face aux revers qu'ont connus cette année les négociations multilatérales. Nous devons continuer à rechercher et à renforcer un nouveau consensus général sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Plusieurs mesures concrètes doivent être prises de manière urgente.

À notre avis, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) serait décisive à cet égard. Il est inquiétant que nous paraissions aussi éloignés aujourd'hui de l'entrée en vigueur du Traité que nous l'étions il y a très longtemps.

Les pays qui n'ont pas ratifié ce Traité fondamental doivent le faire sans tarder. Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de s'engager vis-à-vis du TICEN d'une manière juridiquement contraignante. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, nous devons tout faire pour renforcer davantage les moratoires sur les essais existants. Ces moratoires ont établi une norme contre tous les essais nucléaires. Afin d'assurer une vérification crédible,

nous devons accélérer les efforts actuels visant à compléter le Système de surveillance international.

Il est grand temps que la Conférence du désarmement sorte enfin de l'impasse. Nous avons besoin d'urgence d'un accord sur un programme de travail pour la Conférence. Un traité d'interdiction des matières fissiles devrait être notre priorité principale. Un traité d'interdiction de la production future de matières fissiles pour la fabrication d'armes serait vital pour nos efforts en matière de non-prolifération et de désarmement. Il devrait également englober la question des stocks existants, en prenant en considération le compromis Shannon. Entre-temps, nous prions instamment tous les États dotés d'armes nucléaires de soumettre les matières fissiles ne répondant plus à leurs besoins militaires au régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Tous les États doivent accroître la transparence et la sécurité de leurs matières fissiles. Nous devons constater davantage de réductions dans les stocks nucléaires existants. La Norvège encourage la Fédération de Russie et les États-Unis à réduire leurs armes nucléaires au-delà des limites fixées par le Traité de réduction des armements offensifs stratégiques. À ce propos, nous soulignons les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité.

La Norvège tient à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique et son Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, qui ont reçu le prix Nobel de la paix.

On craint de plus en plus que les armes nucléaires ne se voit accorder un rôle plus important et complémentaire dans les politiques de sécurité. Il importe donc plus que jamais que soient renforcés les mécanismes de la diplomatie multilatérale en matière d'armements. Le mandat précis qui a été confié à l'AIEA consiste à traiter les cas de non-respect et à vérifier que les États parties au TNP remplissent leurs obligations à cet égard. L'AIEA joue par conséquent un rôle fondamental dans notre régime global de sécurité.

Le programme de vérification de l'AIEA est essentiel pour le maintien de la confiance nécessaire à la crédibilité du TNP. Le Protocole additionnel donnera à l'AIEA une base plus large pour émettre des conclusions concernant les garanties. La Norvège se réjouit du fait qu'un nombre croissant de pays applique le Protocole additionnel de l'AIEA. Nous pensons que le Protocole, en plus des garanties intégrales de

l'AIEA, devrait être considéré comme la norme en matière de vérification. Par conséquent, il incombe à tous les États de signer, ratifier et appliquer sans plus tarder le Protocole additionnel. De nouvelles mesures destinées à accroître l'efficacité du régime de vérification de l'AIEA devraient également être encouragées.

Par ailleurs, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité doit être mise en œuvre dans son intégralité, avec l'aide des organismes multilatéraux compétents. C'est un point fondamental, si l'on veut empêcher que du matériel et de la technologie nucléaires ne tombent entre des mains hostiles. Nous demandons à tous les États d'adopter des lois efficaces afin d'interdire aux acteurs non étatiques de mener des activités liées aux armes de destruction massive. La Norvège est prête à aider des États à s'acquitter des obligations découlant de la résolution 1540 (2004).

La Norvège a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme international, adoptée en début d'année. Cette Convention devrait entrer en vigueur le plus vite possible.

Un cycle du combustible nucléaire résistant à la prolifération est dans l'intérêt de tous les États. Il facilitera notre droit à tirer profit de l'énergie et de la technologie nucléaires, tel qu'il est stipulé dans le TNP. La Norvège se félicite des recommandations faites par le Groupe d'experts de l'AIEA sur les approches multilatérales à l'égard du cycle du combustible nucléaire. Ces recommandations devraient nous inspirer dans nos efforts pour élaborer un mécanisme sous le strict contrôle de l'AIEA, grâce auquel les États seraient des fournisseurs sûrs de combustible nucléaire, à condition qu'ils s'abstiennent de mettre au point la capacité d'enrichir l'uranium ou de retraiter le plutonium. L'AIEA doit se voir accorder la capacité juridique, technique et politique de jouer ce rôle. Il est également fondamental que ces arrangements soient de nature volontaire et qu'ils n'excluent pas l'aide technique et les transferts. Cela peut prendre du temps. Dans l'intervalle, nous appelons à un moratoire sur la construction d'installations pour des technologies sensibles.

Freiner l'utilisation d'uranium hautement enrichi est une autre mesure visant à réduire le risque de prolifération nucléaire. Nous devrions donc nous fixer comme objectif à long terme de transformer, dès que ce sera techniquement possible, les installations

nucléaires civiles d'uranium hautement enrichi en uranium faiblement enrichi.

Pour terminer, nous pensons que le désarmement général et complet est une responsabilité globale. Nous devons continuer de faire des efforts concrets, systématiques et progressifs pour faire progresser le désarmement nucléaire de façon globale vers notre objectif ultime : un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Al-Zaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, mes sincères condoléances et ma sympathie aux pays qui ont subi de lourdes pertes tant en vies humaines que sur le plan matériel à la suite du tremblement de terre qui a frappé l'Asie du Sud.

Malgré les progrès majeurs réalisées ces 60 dernières années dans l'élaboration d'arrangements relatifs au désarmement international, la course aux armements, en particulier la course aux armes nucléaires, continue de menacer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Il convient de souligner qu'en appliquant leurs stratégies en matière d'armes, les États dotés d'armes nucléaires encouragent les États non dotés d'armes nucléaires à mettre au point, de façon officielle ou officieuse, leur propre programme. Cela a également pour conséquence de faire apparaître d'autres menaces et défis impliquant des armes dangereuses et des matières connexes interdites et de faire courir le risque qu'elles ne tombent entre des mains insouciantes et irresponsables.

Nous sommes vivement préoccupés et déçus par l'absence de mesures de confiance appropriées entre les pays. Cette situation a bloqué tout consensus sur un ordre du jour pour la Conférence du désarmement à Genève, empêché l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et rendu impossible la mise en œuvre des acquis de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

De l'avis des Émirats arabes unis, le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité aux niveaux régional et international est une entreprise universelle à laquelle chacun doit contribuer, la responsabilité première incombant aux États dotés d'armes nucléaires. Aussi nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à entamer des négociations multilatérales, dans un esprit de souplesse et de sérieux, afin d'éliminer de façon systématique,

progressive et complète leurs arsenaux nucléaires, conformément au calendrier précis stipulé à l'Article VI du TNP.

Conformément aux engagements pris en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des différents arrangements et traités internationaux déjà en vigueur relatifs à la destruction des armes de destruction massive, nous devons nous pencher sur l'amélioration de l'efficacité du travail de la Première Commission et de l'Assemblée générale en vue d'atteindre les objectifs arrêtés lors de la session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement. La Conférence du désarmement de Genève doit sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve et il incombe à tous les États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour convenir d'un ordre du jour pour cette instance et permettre ainsi la réalisation des objectifs du TNP. En outre, la communauté internationale doit répondre aux appels en faveur de la création d'un instrument international, universel et inconditionnel susceptible d'apporter aux États non dotés d'armes nucléaires la sécurité et les garanties qu'ils ne seront pas menacés, auxquelles ils aspirent.

Par ailleurs, nous devons réaffirmer la nécessité de l'universalité et de la globalité des traités de désarmement, en particulier de ceux qui portent sur les armes nucléaires, tel que le TNP. Nous demandons aux trois pays qui ne sont pas encore parties au Traité de le rejoindre de manière inconditionnelle et le plus vite possible. Nous demandons aux États intéressés de s'acquitter pleinement de leurs obligations et de respecter et renforcer le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de remplir leurs obligations d'une manière transparente, honnête et non discriminatoire. Nous devons éviter de recourir aux deux poids, deux mesures dans toutes les politiques nationales et garder à l'esprit les principes de la Charte, du droit international et des traités existants.

En outre, nous devons empêcher les États non dotés d'armes nucléaires de chercher à acquérir des armes nucléaires et à constituer des arsenaux nucléaires. Nous devons nous efforcer de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans le Golfe arabe et dans la région du Moyen-Orient, afin d'appuyer les efforts entrepris pour réaliser les objectifs de la non-prolifération. De plus, nous devons appuyer le droit des pays en développement d'acquérir

la technologie nucléaire exclusivement à des fins d'activités civiles pacifiques.

M^{me} Mourabit (Maroc) : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter, au nom de ma délégation, nos sincères condoléances aux pays amis d'Asie du Sud, si durement touchés par le récent tremblement de terre, ainsi qu'à la délégation du Guatemala dont le pays a su faire face à de dramatiques inondations. Ces délégations amies ont toute notre sympathie et toute notre solidarité.

L'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales est de plus en plus manifeste et indispensable dans un contexte international difficile caractérisé par l'apparition de nouvelles menaces et de nouveaux défis auxquels notre Organisation mondiale se doit de répondre. Il est clair que le renforcement de l'état de droit, notamment par le respect des engagements internationaux souscrits ainsi que la mise en œuvre des différents traités de désarmement et de non-prolifération s'impose aujourd'hui avec une acuité particulière.

Des difficultés persistent et bloquent le processus multilatéral de désarmement. La fin du monde bipolaire certes permis de mettre fin à l'équilibre de la terreur. Elle n'a pas pour autant permis d'instaurer le climat de paix et de confiance escompté. En effet, les risques de prolifération des armes de destruction massive, liés en particulier à la menace d'acquisition de ces armes par des groupes terroristes, pèsent lourdement sur la sécurité internationale. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a constitué une réponse à ce défi.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement en tant qu'unique forum de négociation des instruments multilatéraux de désarmement est décevante. Pour la huitième année consécutive, la Conférence du désarmement n'a toujours pas réussi à amorcer des travaux de fond en raison de l'absence d'un consensus sur son programme de travail. Mais ce blocage ne doit pas pour autant nous dissuader à continuer d'explorer les voies et moyens, bien entendu de nature consensuelle, pour la remettre sur les rails.

Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait pu être enregistré en matière de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires, notamment avec l'impossibilité d'assurer la mise en vigueur du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), l'incapacité à conclure un accord sur un traité d'interdiction des matières fissiles, l'incapacité à adopter un protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques et l'échec de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP.

Mon pays, le Maroc, demeure préoccupé par la situation au Moyen-Orient et regrette que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région se heurte à l'opposition d'un seul pays qui n'est toujours par partie au TNP et qui refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'engagement de mon pays en faveur du désarmement général et complet et de la non-prolifération des armes nucléaires vient de ce qu'il est fermement convaincu que la sécurité internationale est fortement tributaire de la nécessité de privilégier le développement économique et social au profit des peuples de la planète.

Nous souhaitons, enfin, rappeler l'importance de l'entrée en vigueur rapide du TICEN et réitérons notre soutien à l'amorce de négociations pour la conclusion d'un traité d'interdiction des matières fissiles.

M^{me} Gayatri (Indonésie) (*parle en anglais*) : En 2000, tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont convenus d'un ensemble de mesures concrètes pour des efforts systématiques et progressifs en vue de réaliser le désarmement nucléaire. Où en sommes-nous cinq ans après? Les États dotés d'armes nucléaires ont reculé par rapport à cet accord. Plus grave encore, l'un d'entre eux a déclaré que le désarmement nucléaire n'existait plus et qu'il appartenait à l'histoire.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Les engagements et obligations à l'égard de ces questions doivent être mis en œuvre de manière équilibrée et harmonieuse. Par ailleurs, s'agissant des obligations, initiatives et engagements des conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, nous sommes convaincus que la communauté internationale s'est davantage employée à appliquer les dispositions relatives à la non-prolifération nucléaire que celles relatives au désarmement nucléaire.

Il convient de noter les avancées positives réalisées dans la mise en œuvre des dispositions

relatives à la non-prolifération. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), autorité compétente, a continué de s'acquitter de la responsabilité que lui confère son statut, à savoir vérifier et assurer le respect par les États parties au TNP des Accords de garanties contractés dans le cadre de leurs obligations en vertu de l'article III.

L'efficacité des garanties de l'AIEA a été évaluée. Elle a permis la mise en œuvre des accords de garanties intégrales et du Modèle de Protocole additionnel. Seuls 37 États parties au TNP n'ont pas encore appliqué un accord de garanties intégrales avec l'AIEA; 102 États parties ont signé des protocoles additionnels.

Quel que soit son statut, la République populaire démocratique de Corée ne s'est pas acquittée de ses obligations en vertu du traité. La Libye a annoncé qu'elle renonçait aux armes nucléaires et s'est depuis lors conformée au traité. Depuis trois ans, l'AIEA veille au plein respect par l'Iran de ses obligations après la découverte de ses installations non déclarées d'enrichissement de l'uranium.

Afin d'améliorer la coopération et de rechercher des solutions acceptables par tous les intéressés dans le domaine de la non-prolifération, plusieurs initiatives ont été prises, tels que le Programme coopératif de réduction de la menace, l'Initiative mondiale de réduction de la menace et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Entre-temps, des événements négatifs se sont toutefois produits concernant le désarmement nucléaire. Quelque 30 000 armes nucléaires ont été maintenues, la plupart en état d'alerte, avec le risque d'une utilisation accidentelle ou non autorisée, ce qui constitue incontestablement un risque effrayant. Des déclarations unilatérales relatives à des intérêts de sécurité nationale, visant à légitimer le recours aux armes nucléaires dans les stratégies ou doctrines de sécurité de certains États dotés d'armes nucléaires, entraîneront une nouvelle course aux armements et pérenniseront la politique de la dissuasion nucléaire.

Il y a eu des tentatives répétées pour séparer la non-prolifération du désarmement nucléaire, lesquels, d'après le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 doivent « se renforcer mutuellement » [TNP/CONF.2000/28 (*Parties I et II, p. 18*)], en mettant un accent particulier sur le premier élément, ce

qui ravive la discrimination et le recours intolérable aux deux poids, deux mesures.

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui a été ouvert à la signature et à la ratification en 1996, n'est pas encore entré en vigueur. Plus son entrée en vigueur se fera attendre, plus il est probable que les essais reprendront et freineront les efforts visant à prévenir l'amélioration qualitative des armes et la mise au point de nouveaux types d'armes.

Les négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles n'ont pas encore repris, bien qu'elles constituent une prochaine étape décisive dans l'ordre du jour du désarmement multilatéral. Leur conclusion a été entravée par l'imposition de conditions préalables inapplicables relatives à la vérification.

Le Traité de Moscou de 2002 ne renferme aucun engagement visant à détruire ou rendre inutilisables les armes qui ne sont plus déployées. Malheureusement, les réductions du déploiement et du statut opérationnel des armes nucléaires ne sauraient se substituer à leur interdiction irréversible ni à leur élimination complète. Les obligations découlant du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques ont eu des incidences négatives en termes de mise au point et de déploiement de systèmes antimissile balistiques et de développement d'une technologie militaire avancée capable de se déployer dans l'espace.

La question des armes nucléaires non stratégiques continue d'être préoccupante en raison de leur portabilité et du fait qu'elles peuvent être stationnées à proximité étroite de régions en conflit. Cela signifie qu'elles peuvent être utilisées rapidement dans des combats et il y a une forte probabilité qu'il y ait délégation d'autorité pour les utiliser en cas de conflit ou qu'elles soient utilisées de manière préventive, sans autorisation ou accidentellement.

Pour terminer, bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes, les 13 mesures concrètes doivent être réaffirmées et utilisées comme le moyen le plus efficace d'évaluer les efforts déployés par les États dotés d'armes nucléaires pour remplir leurs obligations en vertu de l'article VI.

M. De Alba (Mexique) (parle en espagnol) : La délégation mexicaine a eu l'occasion d'aborder longuement la question du désarmement nucléaire au cours du débat général. C'est pourquoi je tiens

aujourd'hui à profiter de notre débat interactif pour souligner deux ou trois aspects.

En premier lieu, je réitère la déception de la délégation mexicaine face à l'absence de progrès dans les négociations au sein de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il ne fait aucun doute que nous n'avons pas su saisir une précieuse occasion de progresser sur des questions qui constituent – nous croyons le comprendre – une priorité pour tous les États Membres. Nous n'avons pas non plus saisi les occasions qui s'offraient à nous dans les négociations au sein de la Commission du désarmement. Et comme si cela ne suffisait pas, la plus grande chance a été perdue lorsque nos chefs d'État ou de gouvernement n'ont pu convenir d'un texte de fond lors du récent sommet de l'Assemblée générale.

À ces échecs s'ajoute une interprétation erronée ou insuffisante de la signification d'une volonté politique de la part des États Membres et d'un consensus. J'aimerais aborder maintenant cette question. Je crois que la volonté politique est le fait d'une majorité et non d'une minorité d'États. C'est pourquoi j'ai quelque difficulté à entendre des déclarations où il est fait état d'absence de volonté politique. Pour moi, la volonté politique existe dans cette salle, où la majorité des membres est animée par la volonté politique d'aller de l'avant. Il me paraît également difficile de comprendre l'idée selon laquelle le consensus est un objectif souhaitable, quand on voit combien on abuse de cette notion. Le mot consensus ne figure pas dans le règlement de l'Assemblée générale.

Le consensus est un exercice que les États Membres ont entrepris dans l'intention de susciter une volonté politique et d'aboutir à des engagements sur des questions fondamentales. Nous ne devons pas perdre de vue cet aspect. Le consensus n'a pas été conçu pour aboutir à des accords fondés sur le plus petit dénominateur commun. L'objectif du consensus était qu'il soit utilisé pour obtenir le soutien le plus large possible en faveur d'une initiative donnée, toujours dans l'intérêt de la majorité. Je ne pense pas qu'il en soit ainsi. La notion de consensus est dévoyée et c'est ce qui entrave notre travail. La Conférence du désarmement en est l'illustration.

Nous avons été témoins cette année de plusieurs négociations, notamment la Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de

zones exemptes d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Tlatelolco, au Mexique. Cette réunion a montré que nous étions capables d'aller au-delà des accords sur le plus petit dénominateur commun, de faire des progrès dans l'intérêt de l'humanité tout entière et de négocier des instruments et accords de fond, et pas seulement au niveau gouvernemental, mais en face à face et en coopération avec la société civile. Je crois que tous ceux qui ont participé à la Conférence au Mexique l'ont vérifié. Il en a résulté un document important qui fera progresser l'ordre du jour et encouragera un niveau de coopération et de compréhension entre tous les États qui ont rejeté l'option nucléaire.

L'élimination des armes nucléaires correspond à la volonté politique de la majorité, et nous ne devons pas nous laisser manipuler par ceux qui jugent cet objectif irréaliste ou inapplicable. Certains pays ont déjà commencé à se mobiliser. Pendant la présente session de la Première Commission, nous avons déjà commencé à débattre des différents choix qui s'offrent nous, parce que nous jugeons inacceptable le statu quo. Les choix ne nous manquent pas. Nous estimons que, dans la conjoncture la plus favorable, nous serons prêts à examiner les choix qui nous permettront de rompre avec le statu quo. La seule chose inacceptable, c'est le statu quo. Nous devons envisager un ordre du jour en vue d'éliminer ces armes et, naturellement, de nous atteler à d'autres tâches de même importance, notamment la non-prolifération. Nous devons rester ouverts à tous les choix.

En accueillant la Conférence de Tlatelolco, sur la question des zones exemptes d'armes nucléaires, le Mexique a bénéficié d'un précieux soutien. Au cours de la présente session de la Première Commission, nous devons tirer profit des contributions faites dans ce cadre par les États Membres, par les organisations non gouvernementales et, surtout, par M. Mohamed ElBaradei, lauréat du prix Nobel de la paix, qui nous a honoré de sa présence à Tlatelolco. Les délégations devraient être conscients de ces contributions.

Pour terminer, j'aimerais souligner que tout en recherchant des voies et moyen de substitution pour faire progresser notre ordre du jour, nous devons agir de manière ouverte, transparente et démocrate. On ne nous demande pas de nous affronter. Nous sommes engagés dans un exercice de réflexion qui est essentiellement politique, comme il ressort des interventions de chacun de nos chefs d'État ou de

gouvernement il y a quelques semaines à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant procéder à la présentation des projets de résolution et de décision.

M. Hamidan (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission le projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* », qui fait l'objet du document A/C.1/60/L.46.

Le projet de résolution a été parrainé par les délégation suivantes : Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Guatemala, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malawi, Malaisie, Myanmar, Népal, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Samoa, Sierra Leone, Sri Lanka, Singapour, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe. Ma délégation exprime sa reconnaissance à tous les auteurs ainsi qu'aux autres délégations qui ont appuyé ce projet.

Ma délégation et les autres auteurs du projet de résolution tiennent à exprimer leur reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport consacré au point 97 q) de l'ordre du jour, qui figure dans le document A/60/122. Nous avons pris note des observations qu'il renferme. Nous remercions les États Membres qui ont fourni des renseignements, conformément à la résolution 59/83.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, rendu en juillet 1996, demeure une décision historique fondamentale dans le domaine du désarmement nucléaire. La décision de la Cour est et demeure un appel juridique faisant autorité en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. La conclusion unanime de la Cour selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, est une nouvelle fois réaffirmé au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. La décision unanime de la Cour internationale de Justice, tout en étant conforme à l'obligation solennelle des États parties en vertu de

l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ne concerne pas seulement les États parties au TNP. Il s'agit en fait d'une déclaration universelle.

Le paragraphe 2 du dispositif souligne l'obligation de tous les États d'engager et de conduire à une issue fructueuse des négociations conduisant au désarmement nucléaire. Pour les auteurs du projet de résolution, la décision de la Cour internationale de Justice doit être suivie d'actes concrets de la part de tous les États Membres des Nations Unies. Outre qu'il reflète ces déclarations importantes, le libellé du projet a reçu les modifications nécessaires à une mise à jour d'ordre technique et comprend un nouveau paragraphe – le treizième – dans le préambule, qui stipule

« Regrette que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 ne soit parvenue à un accord sur aucune des questions de fond ».

Cette année a été décevante dans le domaine du désarmement nucléaire. En mai dernier, les États parties au TNP ne sont pas parvenus à un accord sur aucune des questions de fond à la Conférence d'examen du TNP. Un autre revers majeur a été l'impossibilité de parvenir à un accord sur le désarmement et la non-prolifération au sommet mondial de 2005. La Conférence du désarmement est toujours dans l'impasse, tandis que la Commission du désarmement n'a encore pu convenir d'un ordre du jour cette année. Le cadre général du désarmement et de la non-prolifération est en continue évolution. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser les armes nucléaires existantes et de vastes stocks d'armes nucléaires demeurent dans leurs arsenaux. Malheureusement, plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont préféré recourir au désengagement, à la rétrogression et à des mesures unilatérales plutôt qu'au multilatéralisme et à des solutions multilatéralement acceptées.

Tels sont les défis fondamentaux qui, s'ils n'étaient pas relevés, pourraient déstabiliser la paix et la sécurité internationale et augmenter le risque de nouveaux cas de recours unilatéral et préventif à la force.

Il a paru nécessaire aux auteurs du projet de reprendre le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au

désarmement, qui souligne la primauté du désarmement international, lequel n'a pas perdu de sa validité. Cet objectif est loin d'être atteint. Les États Membres sont convenus lors de cette session que les armes nucléaires représentaient le plus grand danger pour l'humanité et pour la survie de la civilisation humaine. À cet égard, nous demandons à tous les États Membres d'entamer des négociations conduisant à un désarmement nucléaire complet ainsi qu'à l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Nous prions instamment tous les États de coopérer de manière étroite et constructive à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est impérieux que la communauté internationale réunisse les conditions propices au renouvellement, à la revitalisation et à l'instauration d'un nouvel environnement pour de futurs progrès dans le processus global de désarmement nucléaire.

Le défi auquel est confrontée la communauté internationale, qui consiste à réaliser un monde exempt d'armes nucléaires, est devenu plus exaltant que jamais, exigeant notre plein engagement à l'égard de objectifs que nous nous sommes fixés. Le monde a promulgué des traités juridiques interdisant l'emploi, la menace de l'emploi et la fabrication d'autres armes de destruction massive. Nous avons été témoins dans le passé de progrès significatifs et constants en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Pourtant, l'objectif final – l'élimination des armes nucléaires – nous échappe encore. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que « Nous devons revitaliser les instruments multilatéraux... pour écarter la menace grandissante d'une prolifération en chaîne » (*A/59/2005, par. 85*). Nous ne saurions tolérer la perpétuation indéfinie de la possession de telles armes; nous ne saurions non plus permettre que l'obsession possessive de ces armes sapent un peu plus nos objectifs. Nous ne saurions permettre que les vestiges de la guerre froide continuent de nous hanter.

Le désarmement nucléaire doit demeurer une question de la plus haute priorité dans l'ordre du jour mondial et ne doit pas être mis de côté ou marginalisé. Nous devons aborder les questions liées au désarmement de manière globale, constructive et équilibrée. Des mesures pratiques ainsi que des efforts

systématiques et réguliers doivent être déployés. Le défi qui nous est lancé consiste à trouver un consensus et la volonté politique d'aller de l'avant, malgré nos divergences de vues et nos positions fondées sur des intérêts spécifiques. Les gouvernements doivent appuyer les initiatives multilatérales destinées à rassembler tous les pays en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires, dans un effort multilatéral visant à sauver l'humanité et l'avenir de la civilisation humaine. La vitalité du multilatéralisme et des solutions multilatéralement acceptées pour le règlement des questions de désarmement et de sécurité internationale doivent être préservées et renforcées.

En soumettant un projet de résolution sur ce sujet à l'examen des États Membres pour la dixième année consécutive, ma délégation et les autres auteurs sont convaincus qu'il bénéficiera de l'appui d'une large majorité. Nous sommes persuadés que les États qui appuient les négociations multilatérales entendront l'appel de l'écrasante majorité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée générale et chercherons à se joindre à notre entreprise collective afin d'atteindre l'objectif de l'élimination des armes nucléaires.

M. Kurup (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour présenter deux projets de résolution soumis par l'Inde au titre du groupe 1.

J'ai tout d'abord l'honneur de présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires ». Ce projet de résolution, qui fera l'objet du document A/C.1/60/L.54, souligne que l'emploi d'armes nucléaires représente la menace la plus grave pour la survie de l'humanité.

Le dernier sommet des non alignés, qui s'est tenu à Kuala Lumpur en 2003, a souligné le danger représenté par le maintien d'armes nucléaires et l'éventuel recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. La menace de l'utilisation d'armes nucléaires par des États et des acteurs non étatiques demeurera aussi longtemps que certains États s'arrogeront le droit exclusif de détenir indéfiniment de telles armes, jusqu'à ce qu'ils estiment justifié de les utiliser ou de menacer de les utiliser. À notre avis, ces États devraient reconsidérer leurs doctrines nucléaires en s'engageant à ne pas utiliser en premier des armes nucléaires et en s'appuyant sur un accord juridiquement contraignant à cet effet. Cela devrait être plus réalisable aujourd'hui – alors que les principales

puissances participent à des échanges mutuels plus fructueux – qu'en 1982, lorsque cette idée a été pour la première fois soulevée.

Dans son avis consultatif historique de 1996, la Cour internationale de Justice a élaboré une loi humanitaire applicable à l'emploi d'armes nucléaires. La Cour a exprimé sa conviction qu'un accord multilatéral interdisant l'emploi d'armes nucléaires renforcerait la sécurité internationale et créerait un climat propice à des négociations conduisant à l'élimination des armes nucléaires.

Nous devons prendre des mesures décisives, de manière collective, pour appuyer un instrument juridiquement contraignant interdisant le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en tant que mesure intérimaire jusqu'à la réalisation d'un accord sur un processus graduel d'élimination des armes nucléaires. Cela permettra de diminuer l'importance conférée aux armes dans le maintien de la sécurité et de contribuer à des changements dans les doctrines, les politiques, les positions et les institutions nécessaires pour inaugurer un monde exempt d'armes nucléaires et non violent.

Le dispositif du projet de résolution demande à nouveau à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Un point positif pour ce projet de résolution serait le vote de la communauté internationale en faveur d'une mesure décisive visant à éliminer les armes nucléaires.

J'ai maintenant l'honneur de présenter, au nom de l'Inde et des autres auteurs, le projet de résolution intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Ce projet de résolution, qui fera l'objet du document A/C.1/60/L.52, fait des propositions simples et concrètes en faveur de la sécurité de l'humanité. Il appelle à un examen des doctrines nucléaires ainsi qu'à des mesures immédiates pour réduire le risque d'un emploi non intentionnel ou accidentel d'armes nucléaires. Le véritable risque que des systèmes et des composants tombent aux mains d'acteurs non étatiques a aggravé les dangers actuels. Plusieurs experts en stratégie ont considéré que les mesures proposées dans ce projet de résolution étaient réalisables dans la conjoncture actuelle, en particulier l'abaissement du statut d'alerte des forces nucléaires par rapport à l'état d'alerte instantanée actuel.

En 1978, tous les membres des Nations Unies sont convenus par consensus que les armes nucléaires constituaient la plus grande menace pour l'humanité et la survie de la civilisation. La communauté internationale a également admis que des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire devaient se voir accorder la plus haute priorité. Aujourd'hui, plus d'une décennie et demie après la fin de la guerre froide, la notion de destruction mutuellement assurée est universellement considérée comme insoutenable. Le dicton selon lequel une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée – et ne doit jamais être livrée – est désormais reconnu comme la sagesse même. Les mesures destinées à réduire les dangers nucléaires sont par conséquent un préalable essentiel pour garantir nos intérêts collectifs de sécurité, en attendant le désarmement nucléaire. Le projet de résolution fait référence aux sept recommandations émises par le Comité consultatif sur les questions de désarmement en 2001, qui réduiraient sensiblement le danger de guerre nucléaire, notamment la promotion du dialogue sur la sécurité collective, l'état d'alerte instantanée des armes nucléaires, l'examen des doctrines nucléaires, de nouvelles réductions des armes nucléaires tactiques, une transparence accrue, l'instauration d'un climat propice au désarmement grâce à des programmes d'éducation et de formation, et les préparatifs d'une conférence internationale d'envergure pour explorer les moyens d'éliminer le danger nucléaire.

Un vote positif sur ce projet de résolution sera la réaffirmation par la communauté internationale de la nécessité de prendre des mesures radicales pour réduire le danger nucléaire.

M^{me} Darlow (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je prends la parole aujourd'hui pour présenter le projet de résolution, « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », proposé conjointement par le Brésil et la Nouvelle-Zélande et qui fera l'objet du document A/C.1/60/PV.12.

Un puissant symbole du renoncement aux armes de destruction massive par la communauté internationale est la portée potentielle des zones exemptes d'armes nucléaires sur la surface du globe. Les zones exemptes d'armes nucléaires peuvent jouer le même rôle que des mesures de désarmement en incitant les États dotés d'armes nucléaires ou qui y aspirent à renoncer à l'option nucléaire, et en

contribuant aux initiatives en faveur de la non-prolifération. Nous saluons l'initiative du Mexique visant à réunir en avril prochain la première Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette réunion offrira une occasion importante d'explorer les moyens de renforcer la communication et la collaboration à l'intérieur des zones et entre elles. Une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère sud encouragerait la coordination et la coopération entre chaque zone exempte d'armes nucléaires dans des domaines comme la vérification, le respect et le désarmement.

Les projets de résolution relatifs à cette question ont été adoptés à une écrasante majorité ces dernières années, et nous espérons que tel sera encore le cas. Nous comprenons que les États opposés au texte de ces projets craignent que leur liberté de navigation en haute mer soit entravée par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires englobant l'ensemble de l'hémisphère sud. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour rappeler que ce projet de résolution reconnaît précisément les droits et obligations pertinentes en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

M. Najati (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je prends la parole pour présenter un projet de décision et un nouveau projet de résolution.

Tout d'abord, le projet de décision A/C.1/60/L.5, intitulé « Missiles ». L'Égypte, l'Indonésie et l'Iran sont les auteurs de ce projet de décision. Depuis l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1999, il a été demandé avec une insistance croissante que la question des missiles soit examinée sous tous ses aspects, dans le cadre des Nations Unies.

Un premier Groupe d'experts gouvernementaux a adopté un rapport (A/57/229) – le tout premier dans l'histoire des Nations Unies – dans lequel la question des missiles sous tous ses aspects a fait l'objet d'un examen complet. Le succès de ce premier groupe a ouvert des perspectives en ce qui concerne l'exploration de nouveaux moyens d'examiner cette question dans le cadre des Nations Unies.

Malheureusement, un deuxième Groupe d'experts gouvernementaux a achevé ses travaux sans avoir obtenu le même succès que le premier. Dans son rapport à l'Assemblée générale (A/59/278), le

Secrétaire général déclare que, compte tenu de la complexité de la question en jeu, le groupe n'est parvenu à aucun consensus sur l'élaboration d'un rapport final. Cette situation a montré une fois encore que l'examen d'une question aussi complexe que la question des missiles exige une préparation, une organisation importante, le temps nécessaire et les efforts intensifs de chacun d'entre nous.

Par conséquent, la résolution 59/67, présentée l'année dernière, appuyée par 119 pays et adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2004, a porté sur la définition de nouvelles mesures visant à permettre l'examen de la question des missiles aux Nations Unies. Au paragraphe 3 du dispositif de cette résolution, il est demandé la création d'un troisième groupe d'experts gouvernementaux doté d'un mandat précis pour « explorer davantage les moyens d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects, notamment d'identifier les domaines où un consensus peut être réalisé ».

Au paragraphe 2 de cette même résolution, on demande que, dans l'intervalle, le Secrétaire général prépare un rapport, avec l'appui de consultants qualifiés afin qu'il soit soumis pour examen à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en 2006. Le rapport se concentrerait sur les domaines susceptibles de faire l'objet d'un consensus. Ce rapport des Nations Unies nous paraît important car il donnera lieu à une étude approfondie de la question et, sans engager les États à l'égard de ses conclusions, pourra s'avérer utile aux États Membres. Il pourra notamment contribuer utilement au troisième groupe d'experts gouvernementaux.

Conformément à la résolution 59/67, le Secrétariat a pris des dispositions à cette fin et réuni les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités envisagées dans la résolution. Aucun événement particulier ne s'étant produit depuis l'adoption l'année dernière de cette résolution, et conformément aux recommandations de l'Assemblée générale visant à améliorer les méthodes de travail, les auteurs de la résolution ont décidé de présenter cette année un projet de décision au lieu d'un projet de résolution et n'ont demandé que l'inscription d'un point intitulé « Missiles » à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que les délégations seront en mesure d'appuyer ce projet de décision, comme elles ont

appuyé les projets de résolution sur cette question les années précédentes.

J'aimerais maintenant présenter pour la première fois à la Commission un projet de résolution intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 », qui fera l'objet du document A/C.1/60/L.38.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects, devait entrer en vigueur il y a 25 ans. La Conférence sur le TNP de 1995 a transformé le Traité en un ensemble d'accords et d'engagements, notamment l'obligation des États dotés d'armes nucléaires de faire des « efforts systématiques et progressifs pour réduire les armes nucléaires en général, avec pour objectif ultime l'élimination de ces armes » [TNP/CONF.1995/32 (Partie I, p. 11)], et adopté une résolution sur le Moyen-Orient.

En tant que suivi des obligations en matière de désarmement, la Conférence d'examen du TNP de 2000 est parvenue à un consensus sur 13 mesures concrètes en vue d'efforts systématiques et progressifs pour la mise en œuvre de l'article VI du TNP et des paragraphes 3 et 4 c) de la décision de 1995 sur les principes et objectifs en faveur de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Cependant, 10 ans après la prorogation indéfinie du Traité et 35 ans après l'entrée en vigueur du Traité, les obligations en matière de désarmement nucléaire n'ont toujours pas été appliquées. La communauté internationale a fait part à plusieurs reprises de son inquiétude face au manque de progrès en ce qui concerne l'élimination par les États dotés d'armes nucléaires de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire. De graves inquiétudes sont nées également de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, en contradiction avec les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), à savoir que le Traité empêcherait l'amélioration des armes nucléaires existantes ainsi que la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

La Conférence d'examen du TNP de 2005, qui devait examiner les obligations en matière de désarmement nucléaire, a échoué, en raison

principalement de tentatives pour saper les obligations en matière de désarmement, en particulier concernant les 13 mesures concrètes adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Traditionnellement, l'Assemblée générale, après chaque Conférence d'examen du TNP, adopte une résolution où sont reflétés les résultats de la Conférence. Etant donné les vives inquiétudes exprimées par de nombreuses délégations au cours du sommet et du débat général de l'Assemblée générale face à l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2005, la République islamique d'Iran est convaincue de la nécessité pour les Nations Unies de poursuivre la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement. Comme l'a proposé le Président iranien, un moyen envisageable consiste à « demander à un comité spécial de compiler et de soumettre un rapport global sur les mécanismes et stratégies concrètes possibles en vue d'un désarmement [nucléaire] total » (A/60/PV.10, p. 8).

La délégation de la République islamique d'Iran, dans le droit fil de la proposition de son Président, a ainsi l'honneur de présenter un nouveau projet de résolution intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 ». Le libellé de ce nouveau projet de résolution va de soi et découle pour l'essentiel des documents de consensus des conférences d'examen du TNP. Nous envisageons la tenue de consultations à composition non limitée sur ce projet de résolution, et les propositions visant à améliorer son libellé sont les bienvenues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois encore aux délégations que la date limite pour le dépôt de tous les projets de résolution est fixée à demain, 12 octobre, à 18 heures. Nous procéderons demain après-midi au débat thématique sur la question des autres armes de destruction massive et de l'espace.

La séance est levée à 17 h 10.